



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E44970

VALABLE JUSQU'AU 24/09/2026

ÉDITÉ LE

16/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/07/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PARIS B 483868857 483868857

Siret : 483 868 857 00028

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 211191900135

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000010332897004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000010332897004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : SARL DES ETABLISSEMENTS LEMAIRE

Sigle : LEMAIRE
15 RUE BECCARIA
75012 PARIS

Téléphone : 01 42 36 59 72

Portable : 06 16 39 32 45

Fax : 01 42 33 88 71

Site Internet :

E-mail : agot@etslemaitre.fr

Responsabilité légale :
GOT ADRIEN GÉRANT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	30/06/2022
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	30/06/2022
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	30/06/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	12/11/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	12/11/2024
o Isolation des murs par l'extérieur	12/11/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	12/11/2024
o Isolation des combles perdus	12/11/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.